



Département du Loiret

Arrondissement de Montargis

DATE DE CONVOCATION

14/12/2023

DATE D’AFFICHAGE

26/12/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 18

VOTANTS : 20

OBJET :

**83 – URBANSIME-AVIS
SUR LE PROJET DE
CONSTRUCTION D’UNE
CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE
FLOTTANTE SUR LA
COMMUNE DE DORDIVES**

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de Ferrières en Gâtinais**

L’an deux mille vingt-trois, le mercredi 20 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s’est réuni en séance publique Salle du Conseil, sous la présidence de M. LARCHERON Gérard, Maire.

Etaient présents : M. Gérard LARCHERON, M. Jean-Philippe ARGY, Mme Florence BAILLOUX, M. Alain BEAUNIER, M. Jean-Michel BERTIN, Mme Marine BURILLER, Mme Céline CHAUVET, Mme Muriel CHAUVOT, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Sylvie DUMAS, Mme Maddy FRICHET, M. Frédéric JULLY, M. Pierre LELOUP, M. Alain MOUCHOUX, Mme Sylvie NINONET, M. Bernard ROBICHON, Mme Nathalie ROUX et Mme Emmanuelle WAMBERGUE.

Etaient représentés :

M. Frédéric NERAUD par M. Gérard LARCHERON
M. Claude MACON par M. Jean-Philippe ARGY

Etaient excusés :

Mme Sylvie COSTA
Mme Virginie GESSAT
Mme Sophie SUIVENG
M. Bruno DUBREUIL
M. Bruno CLEZARDIN
M. Jean-Louis TOUCHAIS

Madame Florence BAILLOUX a été nommée Secrétaire de Séance et Madame Emilie JULAUDE, Secrétaire de séance auxiliaire.

Vu l'article L 122-1 V) du code de l'environnement,

Vu l'article R 423-9 du code de l'urbanisme,

Il y a obligation de consulter les collectivités et leurs groupements au regard des incidences environnementales notables du projet sur le territoire.

La société SAS DORDIVES, représentée par M. ROUX Benoît a déposé un permis de construire en date du 27 juillet 2023, sur la commune de Dordives pour l’implantation d’une centrale photovoltaïque flottante, d’un poste de livraison au sol, de cinq postes de transformation flottants et d’une clôture.

Vu le dossier transmis par Madame la Préfète à la commune de Ferrières-en-Gâtinais en date du 23 novembre 2023, pour émettre un avis avant le 17 janvier 2024,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Le Conseil Municipal,
DECIDE à la majorité, 1 abstention Mme Sylvie DUMAS

- **DE DONNER** un avis favorable au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque flottante, d'un poste de livraison au sol, de cinq postes de transformation flottants et d'une clôture sur la commune de Dordives,
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Madame la Préfète.

**Pour extrait conforme
A Ferrières en Gâtinais
Le 21 décembre 2023**

La secrétaire de séance



Florence BAILLOUX



Le Maire



Gérard LARCHERON